

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 juin 2012 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Françoise Giroux, Serge Gauthier, Serge Villeneuve, Yvon Lambert et Claude Joubert.

Absence motivée : Michel Bergeron

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 2012.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 8624 à 8661 au montant de 54 795.83 \$ et les prélèvements numéro 842 à 861 au montant de 6 451.65 \$ et adoption des comptes à payer au 31 mai 2012 au montant de 1 324.17 \$ et des salaires payés pour un montant de 17 916.99 \$.
8. Correspondance
  - 8.1 Voir tableau des correspondances
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Retrait du Projet d'entente inter-municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional.
  - 11.2 Achat d'un détecteur de gaz avec station d'étalonnage.
  - 11.3 Octroi du contrat pour le plancher de danse.
  - 11.4 Demande de soumission sur invitation pour la réfection de la salle de bain des hommes.
  - 11.5 Nouvelle entente incendie entre les municipalités de Fassett et de Notre-Dame-de-Bonsecours.
  - 11.6 Autorisation au maire, Michel Rioux de faire une demande à Hydro-Québec.
  - 11.7 Autorisation à Richard Dacier d'entreposer du matériel de construction.

12. Varia

- 12.1 Terrain de tennis.
- 12.2 Quai public.
- 12.3 Clôture au garage municipal.

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

**2012-06-088**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Gauthier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-089**

**Approbation du procès-verbal du 14 mai 2012**

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mai 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Enlevé la tourbe autour du terrain de tennis et laver le terrain. Préparation pour la nouvelle peinture.

Étalonné la pompe d'eau potable.

Achat des fleurs et préparation des boîtes.

Branchement aqueduc de Viateur Prud'Homme pour sa maison neuve.

Collecte des équipements électroniques et informatiques.

Une journée de formation pour Daniel : Comment gérer le castor.

Installé le quai public.

- **Du directeur des incendies**

3 Mai : Pratique avec auto pompe, pompe portative et petits outils. 8 pompiers présents

9 Mai : Incendie de branche dans un champ au coin de la route 323 et de la rue du Progrès à Montebello. 8 pompiers présents

24 Mai : Entraide à Grenville-sur-la-Rouge pour feu de bâtiment au 991, chemin de la Rivière Rouge. 5 pompiers présents

29 Mai : Pratique avec code de radio, auto pompe, nœud et branchement de borne fontaine. 8 pompiers présents

12 Heures de formation pour Raphaël Rémy. Programme pompier 1

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

**2012-06-090**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 mai 2012 et des salaires payés pour un montant de 17 916.99 \$**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-05-2012 AU 31-05-2012) payés par les chèques numéros 8624 à 8661 au montant de 54 795.83 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 842 à 859 pour un montant de 6 451.65\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).  
Salaires du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2012 : 17 916.99 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau des correspondances.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2012-06-091**

**Retrait du Projet d'entente inter-municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional.**

ATTENDU la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme GÉNICOM auprès des membres du Conseil des maires et des Directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente inter-municipale visant le déploiement d'un

réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

ATTENDU QU' un délai de soixante (60) jours est accordés aux municipalités locales afin qu'elle puisse émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipale du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est **le 4 mai 2012** ;

ATTENDU le projet d'entente inter-municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente inter-municipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE Le Conseil de la Municipalité de Fassett exprime, par le biais de la présente résolution, sa décision de ne pas adhérer au projet d'implantation et du développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet;

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-092**

**Achat d'un détecteur de 4 gaz avec station d'étalonnage.**

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QU' après vérification auprès de quelques fournisseurs du prix d'un détecteur de 4 gaz avec station d'étalonnage par Monsieur Daniel Bisson, inspecteur municipal.

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le directeur des incendies à acheter un détecteur de 4 gaz avec station d'étalonnage pour un montant approximatif de 2 600.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-093**

**Octroi du contrat pour le plancher de danse.**

ATTENDU QU' une demande de subvention a été demandée au programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Municipalité Amie Des Aînés.

ATTENDU QUE le projet a été retenu par le MAMROT.

ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett a procédé à une demande de soumissions sur invitation auprès de 3 compagnies soit :

- Les Tapis Gilles Lamothe Inc.
- Tapis Rieux et Fils (FlorDéco)
- Jutras Décor

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE que la municipalité de Fassett a reçu une soumission de trois compagnies pour la réalisation des travaux dont le détail se lit comme suit :

- Les Tapis Gilles Lamothe Inc. 11 950.00\$ taxes en sus
- Tapis Rieux et Fils (FlorDéco) 13 056.26\$ taxes en sus
- Jutras Décor 9 883.15\$ taxes en sus

ATTENDU QUE la compagnie Jutras Décor, après analyse des soumissions, répond à nos exigences pour un montant de 9 883.15 \$ taxes en sus;

En conséquence;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat à la compagnie Jutras Décor pour la construction d'un plancher de danse au Centre communautaire au montant de 9 883.15 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-094**

**Demande de soumission sur invitation pour la réfection de la salle de bain des hommes.**

ATTENDU QUE le projet de la construction du plancher de danse sera moins dispendieux que le montant présenté au programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Municipalité Amie Des Aînés;

ATTENDU QUE la personne responsable du programme a autorisé le montant économisé pour l'investir dans la réfection de la salle de bain des hommes;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait accepté d'investir 20% du montant total;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à aller en soumission sur invitation pour la réfection de la salle de bain des hommes.

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-095**

**Nouvelle entente incendie entre les municipalités de Fassett et de Notre-Dame-de-Bonsecours.**

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte l'entente non limitative de la prise en charge de l'organisation, l'opération et l'administration du service de protection et de prévention contre l'incendie sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours

QUE cette entente soit acceptée aux termes, aux conditions et à la tarification de l'Annexe # 1 proposés à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'au 31 décembre 2016.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

ET QUE le conseil municipal de Fassett autorise le maire et la Directrice générale à signer l'entente incendie tel que présentée à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

<b>Annexe # 1</b>	
<b>Tarifification de Fassett à Notre-Dame-de-Bonsecours</b>	
<b>ITEMS</b>	<b>TARIFICATION APPLIQUÉE</b>
Gestion par directeur des incendies	2 heures par semaine facturées aux taux de salaire + Cotisations de l'employeur
Inspection des résidences	½ heure de salaire X 2 pompiers + Cotisations de l'employeur + kilométrage
Permis de brûlage	1 heure de salaire + Cotisations de l'employeur + kilométrage
Kilométrage	0.42 \$ ou le taux en vigueur à Fassett
Frais d'administration applicables à toute facturation	5%

Les factures sont émises aux 3 mois lors de l'envoi des rapports trimestriels de suivi du budget et des interventions.

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-096**

**Autorisation au maire, Michel Rioux de faire une demande à Hydro-Québec.**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de payer à Hydro-Québec les frais reliés au déplacement de trois (3) luminaires et l'installation de quatre (4) luminaires de rue ;

ET QUE le conseil municipal de Fassett autorise le maire, Michel Rioux à en faire la demande à Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

**2012-06-097**

**Autorisation à Richard Dacier d'entreposer du matériel de construction.**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise Richard Dacier à entreposer du matériel de construction, soit deux (2) voyages de ¾ net et un (1) voyage de dust dans un endroit déterminé par l'inspecteur municipal, Daniel Bisson, pour un maximum de trois semaines.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

Terrain de tennis.  
Quai public.  
Clôture au garage municipal.

**Question posées par les membres.**

**2012-06-098**

**Levée de l'assemblée**

20h50 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Michel Rioux**  
**Président d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**